

PASS CULTURE SPORT 2017-2018

Règlement d'intervention

1- CADRE GENERAL

Afin de simplifier les démarches des jeunes, des établissements et des partenaires culturels et sportifs, la Région des Pays de la Loire a choisi de mettre en place une version dématérialisée du pass culture sport à compter du printemps 2018. Les chéquiers pass culture sport demeurent en usage jusqu'au 30 septembre 2017. Entre septembre 2017 et le printemps 2018, des mesures sont mises en place pour assurer la continuité du financement des sorties scolaires et de la participation à l'achat de la licence sportive.

2- LA FIN DES CHEQUIERS PASS CULTURE SPORT

Le Pass culture sport dans sa version papier est interrompu à partir de septembre 2017. Les coupons 2016-2017 pourront continuer à être utilisés jusqu'au 30 septembre 2017 et les demandes de remboursement par les partenaires seront acceptées jusqu'au 31 décembre 2017.

3- LE FINANCEMENT DES SORTIES SCOLAIRES : les subventions aux établissements scolaires et centres de formation

Pour l'année scolaire 2017-2018, la Région versera une subvention directe aux établissements scolaires et centres de formation qui en feront la demande.

3.1 Les bénéficiaires

Les lycées, CFA, MFR, IME ayant utilisé des pass classe et groupe au cours des deux dernières années.

3.2 Montant subventionnable

Le calcul du montant subventionnable est basé sur la moyenne de la consommation des pass classe et groupe, par l'établissement, sur les deux dernières années, augmentée de 10% (10% correspondant à l'augmentation annuelle habituellement constatée au niveau des remboursements des pass classe et groupe).

Le calcul est effectué par les services régionaux, la notification de l'attribution de la subvention, sur présentation des justificatifs, est transmise en début d'année scolaire aux établissements.

3.3 Procédure et modalités d'attribution de la subvention

L'établissement scolaire ou le centre de formation détermine une liste de sorties scolaires parmi les programmations des partenaires pass classe et groupe (voir liste en annexe). Il effectue la réservation, comme c'était le cas avec les chéquiers, et avance le paiement.

L'établissement conserve une copie des justificatifs de paiement (factures des structures culturelles) pendant une durée de 4 ans ; période durant laquelle la Région procède à des contrôles aléatoires.

Une fois la sortie réalisée, l'établissement complète un état des dépenses réalisées. L'état, visé par le responsable d'établissement et certifié par le comptable, est envoyé aux services de la Région accompagné d'un RIB.

Deux dossiers de demande de subvention peuvent être déposés pour l'année scolaire 2017-2018, dans la limite du montant subventionnable accordé.

La Région, au vu de l'état transmis, verse directement le montant de la subvention à l'établissement scolaire ou au centre de formation.

En cas de non-respect des conditions du présent règlement, la Région demandera le remboursement de la subvention versée.

4- LA PARTICIPATION A L'ACHAT DE LA LICENCE SPORTIVE : les partenariats avec les structures sportives

Pour la pratique sportive, les jeunes continueront à bénéficier de l'aide régionale, les ligues centralisant pour la rentrée 2017 les demandes de remboursement des clubs sportifs affiliés.

4.1 Les bénéficiaires

Les jeunes, quel que soit leur âge, inscrits dans les établissements scolaires et centres de formation : lycée, CFA ; MFR, IME ; et tous les jeunes de 15 à 19 ans révolus, quel que soit leur statut.

4.2 Le montant de l'aide

Le jeune bénéficie d'une réduction de 16 euros sur l'achat de sa licence sportive. Il ne sera effectué aucun rendu de monnaie. Cette réduction doit être appliquée dès l'inscription et l'achat de la licence sportive.

4.3 Les modalités du partenariat

Le partenaire applique la réduction de 16€ aux jeunes licenciés répondant aux critères d'éligibilité. Il en demande ensuite le remboursement à la Région des Pays de la Loire.

Peuvent être partenaires les ligues, fédérations et comités à l'échelon régional (à défaut, à l'échelon départemental) reconnus par le ministère en charge du sport, l'UGSEL et l'UNSS.

Le partenariat est matérialisé par une convention précisant notamment les modalités de remboursement des organismes par la Région. Le présent règlement s'applique pour les conventions relatives au millésime 2017/2018

4.4 Procédure et modalités d'attribution

Le jeune se rend sur le site de la Région des Pays de la Loire, enregistre une demande de pass pratique sportive et dépose les pièces justificatives (pièce d'identité ou certificat de scolarité). Le jeune licencié présente au partenaire (ou à son club ou structure affiliée) la contremarque obtenue en ligne.

Le partenaire, via ses clubs et structures affiliées, contrôle l'éligibilité du jeune à l'aide régionale : lycéens, apprentis, étudiants en MFR et IME et tous les jeunes entre 15 et 19 ans révolus sur

présentation d'un justificatif en cours de validité. Il effectue ce contrôle à partir de la copie de la pièce d'identité ou de tout document justifiant du statut. Il complète la contremarque remise par le jeune en attestant son éligibilité.

Le partenaire déduit 16€ du montant de la licence sportive.

Le partenaire centralise les demandes de tous ses clubs et structures affiliées et adresse à la Région une seule demande globale de remboursement pour l'année 2017-2018, comprenant :

- un bordereau de remise, tamponné et signé par le représentant de la ligue
- les contremarques collectées par les clubs (avec l'attestation d'éligibilité complétée)
- un RIB

Les services régionaux après instruction des demandes et contrôle de l'éligibilité des jeunes procèdent aux remboursements des ligues partenaires.

En cas de non-respect des conditions du présent règlement, la Région demandera le remboursement de la subvention versée

Partenaires Pass pratique sportive 2017-2018	Code Postal	Ville
AEROMODELISME COMITE REGIONAL	44103	NANTES
AIKIDO BUDO FFAAA LIGUE REGIONALE	85130	LA VERRIE
AIKIDO FFAB LIGUE REGIONALE	44103	NANTES
ASPTT DES PAYS DE LA LOIRE COMITE REGIONAL	53000	LAVAL
ASSOCIATION JEUNE FRANCE	49300	CHOLET
ASUCO	49008	ANGERS
ATHLETISME LIGUE REGIONALE	44103	NANTES
AVIRON LIGUE REGIONALE	44103	NANTES
BADMINTON LIGUE REGIONALE	49000	ANGERS
BASEBALL SOFTBALL ET CRICKET LIGUE REGIONALE	44100	NANTES
BASKET BALL LIGUE REGIONALE	44800	SAINT HERBLAIN
BILLARD LIGUE REGIONALE	49500	SEGRE
BOXE COMITE REGIONAL	53320	RUILLE LE GRAVELAIS
CANOE KAYAK COMITE REGIONAL	49000	ANGERS
CHAR A VOILE LIGUE REGIONALE	85160	SAINT JEAN DE MONTS
CLUBS ALPINS COMITE REGIONAL	44100	NANTES
CLUBS DE LA DEFENSE LIGUE DE L OUEST	35200	RENNES
CYCLISME COMITE REGIONAL	44840	LES SORINIERES
CYCLOTOURISME LIGUE REGIONALE	49250	LA MENITRE
DANSE COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	44770	LA PLAINE SUR MER
E.P.G.V. COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	44103	NANTES
ECHECS LIGUE REGIONALE	49460	CANTENAYEPINARD
ECOLES DE CIRQUE ATLANTIQUE FEDERATION REGIONALE	49124	SAINT BARTHELEMY D ANJOU
ENTENTE SPORTIVE BONCHAMP	53960	BONCHAMP
EPMM SPORT POUR TOUS	44100	NANTES
EQUITATION COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	49220	LE LION D ANGERS
ESCRIME LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE	49135	LES PONTS DE CE
FFESSM FEDERATION FRANCAISE D ETUDE DU SPORT SOUS MARIN	56100	LORIENT
FFME FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L ESCALADE COMITE REGIONAL	44103	NANTES
FOOTBALL AMERICAIN LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	72190	SARGE LES LE MANS
FOOTBALL LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE	44230	SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
FSCF FEDERATION SPORTIVE CULTURELLE FRANCAISE LIGUE REGIONALE	44103	NANTES
FSGT COMITE REGIONAL	44276	NANTES
FULL CONTACT LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44220	COUERON
GYMNASTIQUE COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	44103	NANTES
HALTEROPHILIE, MUSCULATION ET CULTURISME COMITE REGIONAL	53410	SAINT OUEN DES TOITS

HANDBALL LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	49500	SEGRE
HANDISPORT COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	44103	NANTES
HOCKEY SUR GAZON LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE	49130	LES PONTS DE CE
HOCKEY SUR GLACE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE	44300	NANTES
JUDO JUJITSU KENDO ET D.A. LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	49000	ANGERS
KARATE ET LAKAMA LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44100	NANTES
LUTTE COMITE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	44100	NANTES
MOTOCYCLISTE LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44260	SAVENAY
NATATION COMITE REGIONAL	44103	NANTES
PECHE 44 FEDERATION DEPARTEMENTALE	44240	LA CHAPELLE SUR ERDRE
PECHE 49 FEDERATION DEPARTEMENTALE	49320	BRISSAC QUINCE
PECHE 53 FEDERATION DEPARTEMENTALE	53000	LAVAL
PECHE 72 FEDERATION DEPARTEMENTALE	72000	LE MANS
PECHE 85 FEDERATION DEPARTEMENTALE	85280	LA FERRIERE
PETANQUE ET JEU PROVENCAL LIGUE REGIONALE	49000	ANGERS
RANDONNEE PEDESTRE 53 COMITE DEPARTEMENTAL	53003	LAVAL
ROLLER SKATING LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44000	NANTES
RUGBY COMITE TERRITORIAL DES PAYS DE LA LOIRE	44800	SAINT HERBLAIN
SAVATE ET BOXE FRANCAISE LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44100	NANTES
SECURITE NAUTIQUE DE L'ATLANTIQUE	44100	NANTES
SPELEOLOGIE COMITE REGIONAL BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	44103	NANTES
SPORT ADAPTE LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44100	NANTES
SPORT EN MILIEU RURAL DES PAYS DE LA LOIRE COMITE REGIONAL	85013	LA ROCHE SUR YON
SPORTS DE GLACE LIGUE	44300	NANTES
TENNIS DE TABLE LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44103	NANTES
TENNIS LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE	85002	LA ROCHE SUR YON
TIR A L ARC LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44100	NANTES
TIR LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44103	NANTES
TRIATHLON LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44100	NANTES
TWIRLING BATON LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44100	NANTES
UFOLEP COMITE REGIONAL	44100	NANTES
UGSEL 44	44081	NANTES
UGSEL 49	49010	ANGERS
UGSEL 53	53012	LAVAL
UGSEL 85	85002	LA ROCHE SUR YON
UNSS SERVICE REGIONAL	44326	NANTES
VOILE LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44103	NANTES
VOL A VOILE COMITE REGIONAL	85000	LA ROCHE SUR YON
VOLLEY BALL LIGUE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	44103	NANTES